



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-163

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2017

Sommaire

DRAAF

R76-2017-10-11-002 - Arrêté autorisant l'enrichissement de certains vins de la vendange 2017. (4 pages)

Page 3

DRAC

R76-2017-10-12-001 - CRPA - Arrêté nomination membres (9 pages)

Page 8

Préfecture de la région Occitanie

R76-2017-10-13-001 - ap modificatif composition ca epf occitanie 131017 (2 pages)

Page 18

DRAAF

R76-2017-10-11-002

Arrêté autorisant l'enrichissement de certains vins de la
vendange 2017.



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2017 dans les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées

**Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CE) n° 922/72, (CE) n° 234/79, (CE) n° 1037/2001 et (CE) n° 1234/2007 du conseil ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié ;

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 (JO du 28/07/2012) relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu la demande présentée complète :

- Par le Syndicat de défense des vins de Madiran et Pacherenc du Vic-Bilh le 6 octobre 2017 ;

Vu l'avis favorable du président du CRINAO sud-ouest en date du 6 octobre 2017 ;

Sur proposition de la déléguée territoriale de l'Institut national de l'origine et de la qualité en date du 6 octobre 2017 ;

Considérant que les éléments présentés justifient le recours à l'enrichissement pour les vins concernés par les demandes, compte tenu en particulier du blocage de maturité lié à la baisse des températures du mois de septembre ;

Considérant que la dégradation de l'état sanitaire du vignoble entraîne une précipitation des vendanges et que cette dernière n'a pas permis aux opérateurs d'évaluer au plus juste les besoins potentiels en enrichissement et d'anticiper ainsi sur leurs approvisionnements éventuels ;

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2017, est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel par sucrage à sec est autorisée à titre exceptionnel pour les vins ayant obtenu l'autorisation d'augmentation du TAV naturel dans les limites fixées en annexe.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Occitanie, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Occitanie, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie, le directeur régional des douanes et droits indirects de Toulouse, la déléguée territoriale de l'Institut national de l'origine et de la qualité et le chef de service régional de FranceAgriMer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Occitanie.

Fait à Toulouse, le 11 octobre 2017



Pascal MAILHOS

**Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2017 dans
les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites**

Vins bénéficiant d'une Appellation d'origine protégée

Nom de l'indication géographique (AOP) (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur(s) (Le cas échéant)	Type(s) de vin (Le cas échéant)	Variété(s) (Le cas échéant)	Noms des départements et/ou des partie(s) de département(s) concernée(s) (Le cas échéant)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de moût) (Le cas échéant)	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
PACHERENC DU VIC-BILH		Tous types à l'exclusion de la mention « sec »		Gers, Hautes-Pyrénées	1 % vol			

Vins ne bénéficiant pas d'une indication géographique

Départements (ou parties de département)	Couleur(s) (Le cas échéant)	Type(s) de vin (Le cas échéant)	Variété(s) (Le cas échéant)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)
HAUTES-PYRENEES				1 % vol

**Arrêté relatif à l'autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique pour l'élaboration de certains vins de la récolte 2017 dans
les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites**

Pour mémoire :

- Les paramètres non spécifiés dans l'annexe renvoient aux limites définies dans les cahiers des charges respectifs et dans les règlements du conseil de l'Union Européenne susvisés.
- En application des règlements du conseil de l'Union Européenne susvisés, et de l'article D645-9 du code rural et de la pêche maritime, les méthodes d'enrichissement autorisées conformément aux pratiques œnologiques dans les départements de la région Occitanie, sont les suivantes à ce jour :

Pour les AOP citées :

- pour les raisins frais, le moût de raisins partiellement fermenté ou le vin nouveau encore en fermentation uniquement par addition de moût de raisin concentré rectifié,
- pour le moût de raisin uniquement par addition de moût de raisin concentré rectifié ou par concentration partielle, y compris l'osmose inverse,
- pour le vin uniquement par concentration partielle par le froid.

Pour les IGP citées et VSIG :

- pour les raisins frais, le moût de raisins partiellement fermenté ou le vin nouveau encore en fermentation uniquement par addition de moût de raisin concentré ou de moût de raisin concentré rectifié,
- pour le moût de raisin uniquement par addition de moût de raisin concentré ou de moût de raisin concentré rectifié ou par concentration partielle, y compris l'osmose inverse,
- pour le vin uniquement par concentration partielle par le froid.

Dans le cas de l'autorisation à titre exceptionnel de la pratique de sucrage à sec pour les IGP citées et VSIG :

- pour les raisins frais, le moût de raisins, le moût de raisins partiellement fermenté, le vin nouveau encore en fermentation.

DRAC

R76-2017-10-12-001

CRPA - Arrêté nomination membres

*Arrêté portant nomination des membres de la commission régionale du patrimoine et de
l'architecture d'Occitanie*

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Arrêté portant nomination des membres de
la commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'Occitanie**

Le Préfet de la région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, notamment ses articles L.611-2 et R.611-17 à R.611-25 ;
VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre 1^{er} ;
VU le code de l'urbanisme ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
VU les avis et propositions du directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;
Vu l'arrêté en date du 10 juillet 2017 portant nomination des membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture d'Occitanie,

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

A R R Ê T E

Article 1er : M. Martin MALVY, président du Grand Figeac, est nommé président de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie.

Article 2 : sont nommés membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture de la région Occitanie :

1 - Au titre de la 1^{ère} section "Protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier" :

En qualité de membres de droit :

- le préfet de région
- le directeur régional des affaires culturelles
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- le chef de l'inspection des patrimoines
- le conservateur régional des monuments historiques
- le conservateur régional de l'archéologie

En qualité de représentants de l'État :

Trois titulaires	Trois suppléants
M. Eric RADOVITCH, chef de l'UDAP de Haute-Garonne	Mme Sophie LOUBENS, cheffe de l'UDAP de l'Hérault
Mme Valérie GAUDARD, conservatrice des monuments historiques	M. Philippe HERTEL, conservateur des monuments historiques
M. Philippe GISCLARD, architecte des bâtiments de France, UDAP de Tarn-et-Garonne	M. François BRETON, architecte des bâtiments de France, UDAP de l'Aude

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

Six titulaires	Six suppléants
M. Martin MALVY, président du Grand Figeac (46), président de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA)	M. Renaud CALVAT, conseiller départemental de l'Hérault, maire de Jacou (34)
Mme Claire LAPEYRONIE, vice-présidente de l'agglomération du Gard Rhodanien, adjointe au maire de Pont-Saint-Esprit (30)	Mme Catherine MARLAS, conseillère départementale du Lot (46)
Mme Annette LAIGNEAU, vice-présidente de Toulouse-Métropole, adjointe au maire de Toulouse (31)	M. Bernard TRAVIER, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, adjoint au maire de Montpellier (34),
M. Jacques TAURINYA, maire de Baillestavy (66)	M. Jacques BRUNE, vice-président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées, maire de Beaudéan (65)
M. Henri PRADALIER, adjoint au maire de Saint-Michel-de-Lanès (11)	Mme Christine TEQUI, vice-présidente du conseil départemental de l'Ariège, maire de Seix (09)
Mme Dominique SALOMON, vice-présidente du conseil régional en charge de la culture, du patrimoine et des langues régionales	Mme Aude LUMEAU-PRECEPTIS, membre de la commission culture du conseil régional

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

Six titulaires	Six suppléants
Mme Marie-Hélène DELTORT, déléguée de la Demeure Historique	M. Michel de RIVOYRE, délégué de la Demeure Historique, correspondant Jardins
Mme Françoise de BARRAU, déléguée Aveyron des Vieilles Maisons Françaises	M. Olivier ICARD, délégué-adjoint de l'Hérault des Vieilles Maisons Françaises
M. Alain BRES, Fondation du Patrimoine	M. Charles MARÉCHAL, délégué départemental Haute-Garonne Nord pour la Fondation du Patrimoine
Mme Catherine COMPAIN-GAJAC, représentante de l'association Documentation et Conservation des édifices et sites du Mouvement Moderne (DOCOMOMO)	Mme Monique BOURIN, association Recherche sur les Charpentes et Plafonds Peints Médiévaux (RCPPM)
Mme Aline TOMASIN, association les Toulousains de Toulouse (31)	Mme Hélène DERONNE, Académie de Nîmes, maître de conférences honoraire (30)
M. Jacques MICHAUD, président de la société des arts sacrés de Narbonne (11), membre de l'association des Amis de Fontcaude (34)	M. Gérard PRADALIÉ, association Volvestre Patrimoine (31)

En qualité de personnalités qualifiées :

Six titulaires
M. Alain VERNET, architecte du patrimoine
M. Roland CHABBERT, conservateur du patrimoine en charge des opérations d'inventaire
Mme Luce BARLANGUE, professeure émérite d'histoire de l'art contemporain, université Jean-Jaurès (Toulouse)
Mme Laure BARTHET, directrice du patrimoine et des musées de la ville de Narbonne

Mme Géraldine MALLET, professeure d'histoire de l'art médiéval à l'Université Paul-Valéry (Montpellier)
M. Gilles SÉRAPHIN, architecte du patrimoine

2 - Au titre de la 2^{ème} section "Projets architecturaux et travaux sur immeubles" :

En qualité de membres de droit :

- le préfet de région
- le directeur régional des affaires culturelles
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- le chef de l'inspection des patrimoines
- le conservateur régional des monuments historiques
- le conservateur régional de l'archéologie

En qualité de représentants de l'État :

Trois titulaires	Trois suppléants
M. François BRETON, architecte des bâtiments de France, UDAP de l'Aude	M. Pierre SICARD, architecte des bâtiments de France, UDAP du Lot
M. Denis MAGNOL, chef de l'UDAP du Gard	Mme Clémentine PEREZ-SAPPIA, cheffe de l'UDAP du Gers
M. Philippe HERTEL, conservateur des monuments historiques	Mme Manon VIDAL, conservatrice des monuments historiques

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

Six titulaires	Six suppléants
M. Martin MALVY, président du Grand Figeac (46), président de la CRPA	Mme Isabelle CHESA, conseillère municipale de Carcassonne (11)
Mme Ghislaine CABESSUT, conseillère départementale Haute-Garonne, maire de Bouloc (31)	Mme Marie-José MAURIEGE, vice-présidente du conseil départemental (82)
M. Michel SIMON, adjoint au maire de Cahors (46)	Mme Claire LAPEYRONIE, adjointe au maire de Pont-Saint-Esprit (30)
M. Eddy VALADIER, maire de Saint-Gilles (30)	M. Jean-Claude GIORDANA, maire de Lauzerte (82)
Mme Caroline FERRIÈRE-SIRÈRE, adjointe au maire de Perpignan (66)	Mme Christine PRESNE, vice-présidente du conseil départemental (12)
M. Serge REGOURD, conseiller régional, président de la commission culture	M. Sébastien PLA, conseiller régional, président de la commission économie touristique

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

Six titulaires	Six suppléants
M. Olivier ICARD, délégué-adjoint de l'Hérault, association Vieilles Maisons Françaises	Mme Françoise de BARRAU, déléguée Occitanie, déléguée de l'Aveyron, association Vieilles Maisons Françaises
M. Michel de RIVOYRE, délégué de la Demeure Historique, correspondant Jardins	Mme Marie-Hélène DELTORT, déléguée de la Demeure Historique
Mme Catherine BOUTRY, urbaniste, association	Mme Catherine COMPAIN-GAJAC, représentante de

sauvegarde du jardin de la Reine (34)	l'association Documentation et Conservation des édifices et sites du Mouvement Moderne (DOCOMOMO)
Mme Anne-Marie LLANTA, association Patrimoine et Environnement (30)	M. Charles MARÉCHAL, délégué départemental Haute-Garonne, Fondation du Patrimoine
M. Jean-Louis PAULET, architecte du patrimoine	Mme Élodie NOURRIGAT, architecte, agence NBJ Architectes
M. Roland AGRECH, délégué régional de la fédération Patrimoine et Environnement Occitanie	Mme Claire DURAND, association Passe Muraille, membre de l'association Patrimoine et Environnement

En qualité de personnalités qualifiées :

Six titulaires
Mme Catherine ROI, architecte paysagiste, SAS Roi architecture urbanisme paysage
M. Antoine BRUGUEROLLE, architecte du patrimoine
Mme Nicole ROUX-LOUPIAC, architecte
M. Laurent MACÉ, maître de conférence, université Jean-Jaurès (Toulouse)
M. Philippe GRUAT, archéologue, conseil départemental de l'Aveyron
Mme Brigitte MAS, directrice du CAUE de l'Hérault

3 - Au titre de la 3^{ème} section "Protection des objets mobiliers et travaux" :

En qualité de membres de droit :

- le préfet de région
- le directeur régional des affaires culturelles
- le chef de l'inspection des patrimoines
- le conservateur régional des monuments historiques
- le conservateur régional de l'archéologie

En qualité de représentants de l'État :

Quatre titulaires	Quatre suppléants
Mme Catherine GAICH, conservatrice des monuments historiques	M. Philippe HERTEL, conservateur des monuments historiques
Mme Ariane DOR, conservatrice des monuments historiques	M. Christophe PELLECUER, conservateur du patrimoine
Mme Isabelle BROU-POIRIER, architecte des bâtiments de France de la Haute-Garonne	M. Denis MAGNOL, architecte des bâtiments de France du Gard
Major Emmanuel GUIMBAUD (Toulouse)	Major Philippe ROMERO (Montpellier)

En qualité de titulaires d'un mandat électif national ou local :

Six Titulaires	Six Suppléants
M. Martin MALVY, président du Grand Figeac (46), président de la CRPA	Mme Aurélie CORBINEAU, maire de Verdun-sur-Garonne (82)
M. Jean-François BARDET, adjoint au maire d'Aramon (30)	M. Emmanuel FABRE, maire de Vals (09)

M. Jean VERDIER, maire de Valcabrère (31)	M. Philippe ANDRIEU, maire de Céprie (Aude)
Mme Sylvie CANDAU, maire de Dorres (66)	Mme Sarah LAURENS, vice-présidente de la communauté d'agglomération d'Albi (81)
Mme Delphine SOUBIROU-MAGREZ, adjointe au maire de Gourdon (46)	Mme Régine BOURGADE, conseillère départementale déléguée au patrimoine, adjointe au maire de Mende (48)
M. Roger CAISERGUES, maire de LAVERUNE (34)	M. Yoann RUMEAU, maire d'Aventignan (65)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations ayant pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine :

Six titulaires	Six suppléants
M. Thierry SABIN, délégué du Tarn de l'association Vieilles Maisons Françaises	Mme Françoise PLANCHE, déléguée de la Lozère de l'association Vieilles Maisons Françaises
Mme Marie-Hélène DELTORT, déléguée de la Demeure Historique	M. Michel de RIVOYRE, délégué de la Demeure Historique, correspondant Jardins
M. Roger GARDEZ, président de l'association pour la sauvegarde des valeurs archéologiques et culturelles (ASVAC), St Genis des Fontaines (66)	M. Pierre LANÇON, membre de la société des lettres de l'Aveyron
Mme Nelly DESSEAUX, membre du conseil d'administration de l'association Les amis de Virebent (31)	M. Daniel TRAVIER, association du musée des vallées cévenoles (30)
Mme Isabelle DARNAS, présidente de l'association des chantiers de fouilles et de restauration de la Lozère	Mme Valérie ROUSSET, vice-présidente de la société des études du Lot
Mme Elise RACHEZ, présidente de l'association des conservateurs restaurateurs de Méditerranée Pyrénées – Occitanie (ACRMP-Occitanie)	M. Bernard FENET, association diocésaine du Gard

En qualité de personnalités qualifiées :

Six titulaires
M. Emmanuel MOUREAU, conservateur des antiquités et objets d'art du Tarn-et-Garonne
Mme Hélène PALOUZIÉ, conservatrice des antiquités et objets d'art de l'Hérault
Mme Natacha ABRIAT, conservatrice du patrimoine en charge des opérations d'inventaire
Mme Christine ARIBAUD, professeure d'histoire de l'art, université Jean-Jaurès (Toulouse)
Mme Marie Caroline HECK, professeure d'histoire de l'art moderne, université Paul-Valéry (Montpellier)
Mme Brigitte BENETEUX, conservatrice du patrimoine honoraire

Article 3 : sont nommés membres de la délégation permanente de chacune des sections :

1 - au titre de la délégation permanente de la 1^{ère} section "protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier"

En qualité de membres de droit :

- le directeur régional des affaires culturelles, ou son représentant,
- le conservateur régional des monuments historiques, ou son représentant,

En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État nommés à la première section :

Deux titulaires	Deux suppléants
Mme Valérie GAUDARD, conservatrice des monuments historiques	M. Philippe HERTEL, conservateur des monuments historiques
M. Eric RADOVITCH, architecte des bâtiments de France de la Haute-Garonne	Mme Sophie LOUBENS cheffe de l'UDAP de l'Hérault

En qualité de membres au sein des titulaires d'un mandat électif national ou local de la première section :

Deux titulaires	Deux suppléants
M. Martin MALVY, président du Grand Figeac (46), président de la CRPA	M. Renaud CALVAT, conseiller départemental de l'Hérault, maire de Jacou (34)
Mme Claire LAPEYRONIE, vice-présidente de l'agglomération du Gard Rhodanien, adjointe au maire de Pont-Saint-Esprit (30)	Mme Christine TEQUI, vice-présidente du conseil départemental de l'Ariège, maire de Seix (09)

En qualité de membres désignés au sein des représentants d'associations ou de fondations de la première section

Deux titulaires	Deux suppléants
Mme Françoise de BARRAU, déléguée Aveyron des Vieilles Maisons Françaises	M. Olivier ICARD, délégué-adjoint de l'Hérault des Vieilles Maisons Françaises
M. Jacques MICHAUD, président de la société des arts sacrés de Narbonne, membre de l'association des Amis de Fontcaude	Mme Aline TOMASIN, présidente de l'association les Toulousains de Toulouse

En qualité de membres désignés au sein des personnalités qualifiées de la première section :

Deux titulaires
M. Roland CHABBERT, conservateur du patrimoine en charge des opérations d'inventaire
Mme Luce BARLANGUE, professeure émérite d'histoire de l'art contemporain, université Jean-Jaurès (Toulouse)

2 - Au titre de la délégation permanente de la 2^{ème} section "Projets architecturaux et travaux sur immeubles" :

En qualité de membres de droit :

- le directeur régional des affaires culturelles, ou son représentant,
- le conservateur régional des monuments historiques, ou son représentant

En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État de la deuxième section :

Deux titulaires	Deux suppléants
Mme Clémentine PÉREZ-SAPPIA, chef de l'UDAP du Gers	M. Pierre SICARD, architecte des bâtiments de France, UDAP du Lot
Mme Manon VIDAL, conservatrice des monuments historiques	M. Philippe HERTEL, conservateur des monuments historiques

En qualité de membres désignés au sein des titulaires d'un mandat électif national ou local de la deuxième section :

Deux titulaires	Deux suppléants
M. Martin MALVY, président du Grand Figeac (46), président de la CRPA	Mme Caroline FERRIÈRE-SIRÈRE, adjointe au maire de Perpignan (66)
Mme Ghislaine CABESSUT, conseillère départementale Haute-Garonne, maire de Boulac (31)	Mme Isabelle CHESA, conseillère municipale de Carcassonne (11)

En qualité de membres désignés au sein des représentants d'associations ou de fondations de la deuxième section :

Deux titulaires	Deux suppléants
Mme Catherine BOUTRY, urbaniste, association sauvegarde du jardin de la Reine (34)	Mme Françoise de BARRAU, déléguée Occitanie, déléguée de l'Aveyron, association Vieilles Maisons Françaises
M. Charles MARÉCHAL, délégué départemental Haute-Garonne, Fondation du Patrimoine	Mme Anne-Marie LLANTA, association Patrimoine et Environnement (30)

En qualité de membres désignés au sein des personnalités qualifiées de la deuxième section :

Deux titulaires
Mme Catherine ROI, architecte paysagiste
Mme Brigitte MAS, directrice du CAUE de l'Hérault

3 - Au titre de la délégation permanente de la 3^{ème} section "Protection des objets mobiliers et travaux" :

En qualité de membres de droit :

- le directeur régional des affaires culturelles, ou son représentant,
- le conservateur régional des monuments historiques, ou son représentant,

En qualité de membres désignés au sein des représentants de l'État de la troisième section :

Deux titulaires	Deux suppléants
M. Philippe HERTEL, conservateur des monuments historiques	Mme Catherine GAICH, conservatrice des monu- ments historiques
Mme Isabelle BROU-POIRIER, architecte des bâti- ments de France de la Haute-Garonne	M. Denis MAGNOL, architecte des bâtiments de France du Gard

En qualité de membres désignés au sein des membres titulaires d'un mandat électif national ou local de la troisième section :

Deux titulaires	Deux suppléants
M. Martin MALVY, président du Grand Figeac (46), président de la CRPA	Mme Sylvie CANDAU, maire de Dorres (66)
M. Roger CAISERGUES, maire de LAVERUNE (34)	Mme Sarah LAURENS, vice-présidente de la communauté d'agglomération d'Albi (81)

En qualité de représentants d'associations ou de fondations désignés au sein des représentants de la troisième section :

Deux titulaires	Deux suppléants
Mme Nelly DESSEAUX, membre du conseil d'administration de l'association Les amis de Virebent (31)	Mme Marie-Hélène DELTORT, déléguée de la Demeure Historique
Mme Isabelle DARNAS, présidente de l'association des chantiers de fouilles et de restauration de la Lozère	Mme Élise RACHEZ, présidente de l'association des conservateurs restaurateurs de Méditerranée Pyrénées – Occitanie (ACRMP-Occitanie)

En qualité de personnalités qualifiées désignées au sein de la troisième section :

Deux titulaires
Mme Hélène PALOUZIÉ, conservatrice des antiquités et objets d'art de l'Hérault
Mme Natacha ABRIAT, conservatrice du patrimoine en charge des opérations d'inventaire

Article 4 : sont désignés membres du comité des sections :

En qualité de membres de droit :

- le président de la commission
- le préfet de région
- le directeur régional des affaires culturelles
- le conservateur régional des monuments historiques

En qualité de représentants des membres nommés au sein de chaque section :

Section	Six titulaires	Six suppléants
1	Mme Valérie GAUDARD, conservatrice des monuments historiques,	M. Philippe GISCLARD, architecte des bâtiments de France, UDAP de Tarn-et-Garonne
	M. Jacques MICHAUD, président de la société des arts sacrés de Narbonne (11), membre de l'association des Amis de Fontcaude (34)	M. Gérard PRADALIÉ, association Volvestre Patrimoine (31)
2	M. Michel SIMON, adjoint au maire de Cahors (46)	Mme Claire LAPEYRONIE, adjointe au maire de Pont-Saint-Esprit (30)
	M. Serge REGOURD, conseiller régional, président de la commission culture	M. Sébastien PLA, conseiller régional, président de la commission économie touristique
3	Mme Hélène PALOUZIÉ, conservatrice des antiquités et objets d'art de l'Hérault	Mme Nelly DESSEAUX, membre du conseil d'administration de l'association Les amis de Virebent (31)
	Mme Valérie ROUSSET, vice-présidente de la société des études du Lot	Mme Isabelle DARNAS, présidente de l'association des chantiers de fouilles et de restauration de la Lozère

Article 5 : les membres de droit peuvent se faire représenter. Les suppléants siègent en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

Article 6 : en cas de partage égal, la voix du président est prépondérante.

Article 7 : les membres de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture sont nommés pour une durée de 5 ans. En cas de vacance survenant pour quelque cause que ce soit plus de six mois avant l'interruption du mandat de l'intéressé, un autre membre est désigné dans les mêmes conditions jusqu'à expiration du mandat en cours.

Article 8 : l'arrêté du 10 juillet 2017 susvisé est abrogé.

Article 9 : le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le **12 OCT. 2017**



Pascal MAILHOS

Préfecture de la région Occitanie

R76-2017-10-13-001

ap modificatif composition ca epf occitanie 131017

*Arrêté préfectoral modificatif portant composition du conseil d'administration de l'Établissement
public foncier d'Occitanie du 13 octobre 2017*

PRÉFET DE LA RÉGION D'OCCITANIE

Secrétariat général pour
les affaires régionales
Mission aménagement, développement
durable, agriculture

**Arrêté préfectoral modificatif portant composition du conseil d'administration de
l'Établissement public foncier d'Occitanie**

Le préfet de la région d'Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-1 et suivants et R. 321-1 et suivants ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
VU le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon (EPF-LR) modifié par le décret n° 2017-836 du 5 mai 2017 portant extension du territoire de compétence de l'établissement et le renommant Établissement public foncier d'Occitanie ;
VU les arrêtés ministériels, en date du 15 mai 2015, des 28 juillet 2016 et du 20 janvier 2017, du 18 février 2016 et 16 août 2017, portant désignation au conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie, des représentants respectifs des ministères du logement, des collectivités territoriales, de l'urbanisme et du budget ;
VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 fixant la composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'Occitanie ;
VU les délibérations n° 14852 de Montpellier-Méditerranée-Métropole du 27 septembre 2017 et n° CP/2017-OCT/01.28 du conseil régional du 13 octobre 2017 ;
SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie,

ARRÊTE :

Article 1^{er} - L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 portant composition du conseil d'administration de l'Établissement public foncier d'État d'Occitanie est modifié ainsi qu'il suit.

« Article 1^{er}

1°) Au titre des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

a) Pour le conseil régional Occitanie :

Titulaires	Suppléants
M. Jean DENAT	Mme Pascale PERALDI
M. Guy ESCLOPE	Mme Ronny GUARDIA MAZZOLENI
M. Christian DUPRAZ	M. Nicolas COSSANGE
Mme Véronique VINET	Mme Judith CARMONA
Mme Claire FITA	M. Patrice GARRIGUES
M. Hussein BOURGI	M. Stéphane BERARD

c) Pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre visés à l'article 5 1°c) du décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Montpellier Méditerranée Métropole	Mme Stéphanie JANNIN	Mme Chantal MARION

Article 2 - Les autres dispositions sont inchangées.

Article 3 - Le secrétaire général pour les affaires régionales d'Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le 13 octobre 2017



Pascal MAILHOS